



Chers parents/tuteurs légaux,

Il a été prouvé que les vaccins constituent un moyen sûr et efficace de protéger les enfants contre les maladies. La vaccination des enfants peut également protéger d'autres personnes qui ne peuvent se faire vacciner pour des raisons médicales. Il est donc très important de vous assurer que les vaccinations de votre enfant sont à jour.

Nous recommandons fortement que les enfants de 4 à 6 ans reçoivent les vaccins suivants :

Nom du vaccin	
Vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle (vaccin RRO-Var)	Âge préscolaire
Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite (DTCa-VPI)	Âge préscolaire

Vérifiez le dossier d'immunisation de votre enfant pour savoir s'il est à jour. Vous pouvez visiter le site Web de Santé Manitoba pour en savoir plus sur le calendrier de vaccinations recommandées pour les nourrissons et les enfants (<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html>). Vous pouvez également discuter de ce sujet avec votre prestataire de soins primaires.

Si votre enfant doit être vacciné, votre prestataire de soins primaires (médecin de famille ou pédiatre), un médecin de clinique sans rendez-vous, une infirmière praticienne ou une infirmière de la santé publique peut lui administrer les vaccins pertinents.

Si vous n'avez pas le dossier d'immunisation de votre enfant, vous pouvez appeler la ligne de requête des dossiers d'immunisation de l'ORSW au **204 938-5347** pour en demander un exemplaire.

Si vous êtes nouvellement arrivé au Manitoba, vous pouvez fournir un exemplaire du dossier d'immunisation de votre enfant à votre bureau local de santé publique qui se chargera de consigner le dossier dans le registre d'immunisation du Manitoba.

Si vous avez des questions ou n'avez pas accès à un prestataire de soins de santé pour faire vacciner votre enfant, veuillez appeler votre bureau local de santé publique au **204 938-5600**.

Cordialement,

Infirmière (Infirmier) de santé publique